

mariées ; mais on peut admettre qu'environ 8 millions sont des électeurs : 8 millions sur 11, cela fait près des trois quarts.

D'après le manifeste de Karl Marx, le nombre des petits industriels et commerçants devait baisser et celui des prolétaires augmenter. Or, en 1869, le nombre des patentés était de 1.775.000 en France ; il était en 1904 de 1.784.000, en 1905 de 1.791.000.

D'après les *résultats statistiques du Recensement de 1901*, le nombre des chefs d'établissement était

de.....	4.281.000
celui des travailleurs isolés de.....	4.131.000
Total.....	<u>8.412.000</u>

Le nombre des employés et ouvriers de. 10.655.000

D'après les pourcentages officiels (1) on trouve pour 100 :

Chefs d'établissement.....	25.5
Ouvriers isolés.....	21.7
Total.....	<u>47.2</u>
Employés et ouvriers.....	51.2

	Nombre de chefs d'éta- blissement —	Nombre d'ouvriers et employés —	Nombre d'ouvriers isolés —
Dans l'agriculture	3.469.000	2.966.000	1.804.000
Dans l'industrie	813.000	4.507.000	1.639.000
Dans le commerce	538.000	798.000	543.000

1. *Résultats statistiques du Recensement de 1901*, p. 176.

Sur vingt-huit groupes d'industries, il n'y en a que treize dans lesquels la proportion des ouvriers dépasse 75 0/0, c'est-à-dire dans lesquels il y a trois ouvriers ou plus par établissement (1).

Quant à la répartition des fortunes, le nombre et le chiffre des grosses fortunes sont plus grands qu'en 1847, au moment où Marx faisait sa théorie de la concentration ; mais le nombre des petites fortunes a augmenté dans une plus grande proportion.

Les sociétés par actions ont réparti les valeurs mobilières entre des centaines de milliers de personnes qui jadis ne faisaient pas d'épargne et auraient été fort embarrassées pour les placer (2).

Dans tous les pays avancés en évolution, nous constatons les mêmes phénomènes.

Pas un possesseur d'une obligation de chemin de fer ne consentira au collectivisme. Pas un ouvrier isolé ne consentira à la mainmise de l'état socialiste sur lui.

Il peut se déclarer radical-socialiste et même socialiste ; en fait, il est individualiste par la manière de comprendre son existence, celle de sa famille et ses intérêts. Il l'a bien fait voir lorsqu'on a voulu lui imposer le repos du dimanche.

Beaucoup d'ouvriers, comme les Limousins, sont salariés à Paris, mais propriétaires dans leurs pays ;

1. *La répartition des Industries aux Etats-Unis en France et en Belgique.* Yves Guyot, Société de statistique (Mars, avril et mai 1907).

2. V. A. Neymarck. Communication à la Société de statistique. *Le Rentier* du 7 juin 1907.

et il ne faut pas les compter parmi « les prolétaires entraînés à l'assaut de la société capitaliste. »

Les troupes socialistes ne sont donc pas le nombre : et elles l'ont prouvé, du reste, dans toutes les élections. Aux Etats-Unis, elles représentent un chiffre infime. En Allemagne, les socialistes ont perdu aux dernières élections 36 sièges sur 79 ; en Angleterre, grâce à M. Chamberlain, il y a eu à la Chambre de Communes une forte poussée en faveur du *Labour Party* ; mais ses membres forment plusieurs groupes, et Keir Hardie ne parle plus de la nationalisation du sol, des moyens de production et d'échange, qu'il avait fait voter par le Congrès des *Trade-unions* de 1894.

CHAPITRE XI

LE FREIN DU SOCIALISME

Le frein du socialisme, c'est le budget.

Les élections des *Borough councils* et du *London county council* viennent de le démontrer.

En France, les dépenses ordinaires et extraordinaires du budget de 1880 étaient de 1.937 millions de francs ; les crédits ouverts par la loi de finances de 1907 sont de 3.833 millions et le projet de budget de M. Poincaré dépassait 4 milliards. Le budget, pendant cette période de dix-sept ans, a donc été augmenté de 1.896 millions, soit plus de cent millions par an. Notre dette qui dépasse 30 milliards est supérieure à celle de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie réunies.

Nos budgets sont en déficit ; si l'impôt sur le revenu était adopté, il augmenterait le déficit.

La politique socialiste nous mène à la banqueroute.

Toute illusion est inutile ; car rien n'est gratuit. Quand l'Etat donne, le contribuable paye. Mais il ne peut payer au-delà de ses ressources.

CHAPITRE XII

LES FACTEURS DE L'INDIVIDUALISME

L'individualisme a pour facteurs :

1. — La substitution, volontaire ou inconsciente, de la méthode objective aux conceptions subjectives, et la nécessité implacable pour tous d'étudier la science économique comme la comptabilité.
2. — Le développement de l'enseignement, nonobstant les détestables pratiques et méthodes actuelles, l'insanité de certains de ses membres et la longue faiblesse des ministres.
3. — La réaction contre la vie de caserne et la nécessité, dans les manœuvres, de la tactique individualiste.
4. — Le mouvement d'opinion contre les prétentions de certains groupes d'instituteurs et de fonctionnaires.
5. — Les colères provoquées par les lois dites sociales : exemple la loi sur le Repos du dimanche.
6. — Les grèves des ouvriers des arsenaux et des employés des postes qui ont montré l'impuissance de l'Etat à organiser le travail, au moment même où il proposait le rachat de la Compagnie de l'Ouest.

7. — L'expérience des monopoles d'Etat : tabacs, allumettes, postes, téléphones.

8. — La crainte provoquée par les menaces de la Confédération du Travail et la grève des électriciens.

9. — Le sentiment de la nécessité d'une législation ferme et précise, d'un gouvernement et d'une magistrature qui l'appliquent ; car chacun a besoin de jouir d'un minimum de liberté et de sécurité.

10. — Le sentiment de révolte des ouvriers laborieux et prévoyants contre la tyrannie des meneurs de syndicats, des délégués des Bourses de travail, et autres travailleurs en révolution sociale. Sur 10.655.000 ouvriers et employés, l'Office du travail ne comptait, au 1^{er} janvier 1906, que 836.000 salariés syndiqués : et tous les syndiqués ne sont pas socialistes.

11. — La résistance au socialisme des 8.500.000 propriétaires fonciers ; des 4.865.000 chefs d'établissement et de la plupart des 4.131.000 ouvriers isolés ; des petits porteurs de rentes et de valeurs mobilières. Un certain nombre des membres des catégories ci-dessus peuvent être partageux. Aucun n'est collectiviste.

12. — Le progrès individuel des recrues du socialisme : plus la personnalité même de ses adeptes sera développée, et plus il comptera d'hérétiques contre ses dogmes et de révoltés contre la tyrannie de ses chefs.

13. — Les sentiments de dignité personnelle exaspérés par les mesures d'inquisition dans les affaires et la vie privées.

14. — Le sentiment de défense de la propriété contre l'impôt personnel et progressif sur le revenu.

15. — L'impossibilité pour le budget de l'Etat, pour les budgets des départements et des communes de rassasier les appétits socialistes sans aller à la banqueroute.

LIVRE VI

La politique individualiste

CHAPITRE I

LA POLITIQUE SOCIALISTE

- I. — La politique socialiste : négation de la propriété. — Destruction de toute société. — Transaction impossible. — Législation du travail, violation de la propriété privée. — Cause de ruine. — *Liberté du travail*. — *Liberté du contrat*.
- II. — Impôt instrument de confiscation. — Impôt personnel et progressif. — Impôt réel et proportionnel. — La banqueroute, liquidation du « parasitisme social ». — *Economie*. — *Etat honnête homme*.
- III. — Tyrannie des Bourses du travail et des syndicats. — *Nécessité de la sécurité intérieure*.
- IV. — *Coexistence et concurrence des partis*. — Parti socialiste, parti de spoliation et de révolution sociale. — Inconstitutionnel. — Appoint d'une majorité de gouvernement, il détruit le gouvernement lui-même. — Nécessité de constituer une *majorité sans les socialistes*. — *Aucune concession de détail*. — Quatre faits.

I

Toute politique socialiste a pour programme la

négarion de la propriété et, par conséquent, est destructive du fondement de toute société ; car elle implique l'injustice et la violence aux dépens d'une partie de ses membres ; et, elle est ainsi en contradiction avec la morale nécessaire pour la conservation sociale et avec le droit qui la sanctionne.

On ne peut donc transiger avec elle.

La politique socialiste entend, par la législation du travail, mettre tout directeur d'établissement agricole, industriel ou commercial, à la porte et en donner la direction au syndicat ou aux meneurs du syndicat (1).

Les lois sur la réglementation du travail ne sont que l'application de ce programme, violation de la propriété privée.

Il ne peut être qu'une cause de ruine pour les salariés aussi bien que pour les salariants ; car l'industrie ne peut se développer que par la liberté et la sécurité.

Au nom du droit et au nom de l'utilité, les démocrates doivent opposer à ces revendications socialistes le *principe de la liberté du travail*.

Les adultes, électeurs, éligibles, et les femmes adultes, jouissant de leurs droits civils, ont droit à la *liberté du contrat*.

Intervenir dans le contrat, c'est revenir au régime du paternalisme et du gouvernement par la police,

On ne doit pas transiger sur ces deux principes.

1. Voir le projet de M. Viviani sur les délégués salariés élus, mai 1907.

II

Les socialistes ne dissimulent pas qu'ils considèrent l'impôt comme un instrument de spoliation.

Or, *l'impôt ne doit contribuer qu'aux dépenses publiques.*

Ils veulent l'impôt personnel et progressif. Nous devons maintenir le principe de *l'impôt réel et proportionnel.*

Ils refusent le budget en bloc, mais poussent à toutes les dépenses en détail : la banqueroute, loin de les effrayer, est pour eux le moyen de « se débarrasser du parasitisme social », selon l'expression de M. Jaurès (1). Le budget des réformes sociales est le budget de la catastrophe réclamée et prévue par les socialistes.

Déjà le projet d'impôt sur le revenu, en touchant la rente et en ébranlant le crédit de la France, leur donne un commencement de satisfaction.

Les Républicains doivent maintenir la doctrine de *l'Etat honnête homme*, mettre au premier plan de leur programme, *l'économie et le respect des engagements.*

III

Les socialistes veulent organiser la tyrannie des Bourses du travail et des syndicats.

1. Discours des 12 et 14 juin 1906.

Ils considèrent la grève comme un instrument de violence politique.

Une législation conforme aux nécessités qui résultent de cet état de chose est indispensable. Le Gouvernement a pour devoir essentiel d'assurer *la sécurité à l'intérieur*.

IV

Tout Gouvernement représentatif est fondé sur ce principe : la coexistence et la concurrence des partis adhérant aux institutions existantes.

Le parti socialiste déclare qu'il a pour moyen politique la lutte de classes, pour programme la spoliation des propriétés privées, pour but la Révolution sociale.

Par un singulier illogisme, il demande à être traité comme un parti constitutionnel ; mais c'est jouer un rôle de complicité ou de duperie que de compter, comme tel, un parti de guerre sociale. *Il ne peut faire l'appoint d'une majorité de Gouvernement sans détruire le Gouvernement lui-même* ; car chaque fois que le Gouvernement fait le minimum de son devoir qui est de garantir la sécurité des personnes et des biens, les socialistes se détachent de lui et le combattent. Il n'y a eu d'exceptions que, dans deux ou trois circonstances, sous le ministère Combes.

Du reste, le parti socialiste unifié a déclaré, dans le Congrès de Limoges, qu'il ne pourrait jamais, en aucune façon, s'allier, même temporairement, avec les fractions de la bourgeoisie républicaine.

Par conséquent, il proclame lui-même combien j'avais raison de dire en 1897 : Le parti républicain doit constituer une *majorité sans les socialistes*.

Il ne doit leur faire aucune des concessions de détail qui leur donnent de la force et préparent leurs étapes.

Or, les radicaux et les radicaux socialistes se jettent sur tous les programmes socialistes et se font une gloire de les réaliser.

L'électeur se dit que, s'ils les adoptent au moins en partie, ils jugent donc que le socialisme est bon ; et alors pourquoi ne nommeraient-ils pas des députés socialistes qui les réaliseraient encore mieux ?

Faire la politique de ses adversaires pour les empêcher de la faire et d'en profiter est de la politique de suicide ; mais c'est elle, que non seulement le parti radical socialiste, mais encore beaucoup de républicains de diverses nuances, soutiennent depuis quinze ans, et dont ils doivent se dégager.

Cinq faits prouvent qu'il en est temps : 1° La loi sur le repos du dimanche ; 2° L'impôt sur le revenu ; 3° Les syndicats des instituteurs, des fonctionnaires, des inscrits maritimes ; 4° La grève des électriciens et les menaces de grève générale ; 5° La sédition du Midi.

1. *La Comédie socialiste.*

CHAPITRE II

DÉMAGOGIE ET GOUVERNEMENT PAR LA POLICE

Démagogie. — Tyrannie des violents. — Réaction. — Législation du travail : servilité et délation. — Gouvernement par la police.

La démocratie a pour déviation la démagogie, qui comporte le désordre et la tyrannie des violents.

Le désordre est suffisamment perceptible : la tyrannie des violents s'affirme dans les grèves et dans les Bourses du travail.

La démagogie et la tyrannie des violents aboutissent à l'anarchie, et non pas au gouvernement de compression réglée que les socialistes nous donnent pour idéal.

L'anarchie est une forme d'individualisme qui nous ramène aux hordes primitives incoordonnées ; mais comme une société ne peut vivre longtemps dans le désordre, elle va à la réaction.

Notre législation du travail institue le gouvernement par la police et donne des mœurs de servilité et de délation.

Une circulaire du 19 janvier 1900 recommandait
« des relations suivies entre les inspecteurs du tra-

vail et les représentants des syndicats professionnels. « Chaque inspecteur devra entrer en relations, oralement ou par lettres avec les secrétaires des Bourses du travail et les prier de lui signaler toutes les infractions aux lois protectrices du travail ». C'est l'organisation de la délation.

Dans une circulaire du 20 novembre 1906, M. Viviani la rappelait et demandait aux inspecteurs du travail de demander aux syndicats la dénonciation des infractions à la loi sur le repos hebdomadaire et « de donner suite, dans le plus bref délai, aux indications qu'ils recevraient ».

Enfin il a déposé au mois de mai 1907, un projet de loi instituant, aux frais des salariants, un « délégué salarié élu » par chaque groupe de cent ouvriers ou employés, chargé de surveiller à demeure tout chef d'établissement.

La législation sociale prépare les générations futures au gouvernement par la police qui, de Louis XIV s'est transmis à la Convention, et reçoit actuellement même une nouvelle recrudescence, non pas à coup sûr, dans l'intérêt de la liberté !

CHAPITRE III

LES FONCTIONS INDISCUTABLES DE L'ÉTAT NÉGLIGÉES

- I. — Sécurité intérieure. — Augmentation des crimes et délits impunis.
- II. — Sécurité extérieure. — Les arsenaux de la marine. — L'armée. — La diplomatie.

Tandis que sous la pression socialiste, nous grossissons nos dépenses à ce point que nous votons des projets de budget en déficit, l'Etat néglige ses deux attributions incontestables :

1° La sécurité intérieure. En 1880, le nombre des crimes et délits dont les auteurs sont demeurés ignorés montait à 55.580. En 1905, il s'élève à 107.710.

2° La sécurité extérieure. Les arsenaux de la marine sont désorganisés, et on n'ose pas y porter la main.

Dans l'armée, il y a des causes de démoralisation et de faiblesse qu'on ne supprime pas en les dissimulant.

Le service diplomatique a besoin d'être complètement remanié ; et, au point de vue budgétaire, nous ne faisons pas le nécessaire pour l'assurer comme il convient à une démocratie qui doit avoir pour agents des hommes de premier ordre dévoués à leur tâche.

CHAPITRE IV

LA CONSTITUTION

- I. — Fragilité de la Constitution française. — Danger de la révision et cependant utilité de la révision. — Nécessité de l'affirmation des Principes de 89. — Organisation du pouvoir judiciaire. — Les fonctionnaires. — Les rapports du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif dépendent des mœurs.
- II. — Nécessité de la Représentation proportionnelle. — Défaut du scrutin d'arrondissement. — Durée des législatures.

Daunou allait trop loin en disant : « La meilleure Constitution est celle que l'on a, à la condition de savoir s'en servir. »

La Constitution des Etats-Unis se défend par elle-même. L'adoption d'un amendement présente de telles difficultés que, depuis le XV^e amendement ratifié le 30 mars 1870, il n'y a eu qu'une tentative, en 1876, pour y introduire un nouveau. C'est un mécanisme très solide et qui ne peut être faussé par un caprice.

La Constitution française est fragile. Elle n'a pas de moyens de défense propres. Elle ne résiste que grâce à notre prudence. La majorité d'un congrès pourrait la mettre en pièces. Aussi aucun républicain

n'est-il pressé d'aller à Versailles, et c'est peut-être un tort.

Car il serait utile de déterminer exactement la limite des attributions de l'Etat, de spécifier les droits individuels réservés et placés en dehors de l'action législative et gouvernementale.

La Constitution devrait prohiber toute loi qui ne serait pas conforme aux principes de 89 que je rappelle ici :

La liberté individuelle, comprenant la liberté de presse, des cultes, de réunion, et la liberté des contrats de travail et d'échange ;

La propriété individuelle ;

L'égalité de tous devant la loi ;

L'unité de la loi ;

L'impôt réel et proportionnel.

Au point de vue des attributions de l'Etat, elle devrait spécifier qu'il a pour objet d'assurer la sécurité intérieure des citoyens et la sécurité extérieure de la nation ; que les contributions publiques ne peuvent être levées que pour les dépenses de gouvernement, d'administration, de justice, de la force publique, de travaux publics, de services ou d'ouvrages qui, non rémunérateurs, ne sauraient être accomplis par des particuliers.

Il serait utile d'organiser une haute cour de justice sur le type de la Cour suprême des Etats-Unis (1).

Il serait utile de donner des garanties constitution-

1. Voir livre I, chap. XIV.

nelles aux cours et tribunaux de manière à assurer la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire.

Il serait utile de définir nettement le caractère du fonctionnaire, investi d'une part d'autorité de manière à empêcher des entreprises de syndicats destinés « à faire marcher le gouvernement » au profit de quelques uns d'entre eux et contre l'intérêt général.

Relativement aux rapports du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif ce ne sont pas les institutions, ce sont les mœurs politiques qu'il faut changer.

1° Dans ce but, le rétablissement du scrutin de liste avec adjonction de la représentation proportionnelle est de première importance (1).

Le scrutin d'arrondissement fait de chaque circonscription une parcelle séparée du reste de la nation, dans laquelle les intérêts locaux sont tout et les intérêts généraux rien. Il abaisse le rôle du député à celui de commissionnaire et l'oblige à une sorte de chantage permanent à l'égard des ministres. Il a cette conséquence fort bien indiquée par M. Waldeck-Rousseau, dans son discours du 19 mars 1885, à la suite duquel le rétablissement du scrutin de liste fut voté.

« Le scrutin d'arrondissement est fatalement la représentation des opinions extrêmes par ce qu'elles ont de plus accusé. Le scrutin d'arrondissement prend la grande ville et l'isole, il met les campagnes à part, il procède par circonscriptions de nature essentiellement différente. »

1. *La Représentation proportionnelle expliquée*, publication de la Ligue pour la R. P.

2° Cette représentation proportionnelle devrait être faite sur un type qui permît de constituer des partis, se distinguant les uns des autres par un programme, tandis qu'actuellement les élections sont faites sur des équivoques, et, avec les marchandages du second tour, la minorité qui forme l'appoint, impose sa volonté au député dont toutes paroles et les actes sont dominés par le besoin de la réélection.

3° Avec le terme de quatre ans, le député est toujours candidat et ce terme trop court empêche la pratique régulière de la dissolution.

4° La réforme électorale est nécessaire, car les difficultés, les dépenses et les risques de l'élection ont provoqué une émigration continue des députés les plus importants vers le Sénat, si bien que la Chambre des députés a perdu ses cadres et qu'elle se trouve à l'état de foule

CHAPITRE V

LES MINISTRES ET LE PARLEMENT

Devoir des ministres. — Le ministre et le couvreur. — Cause morale et cause intellectuelle de faiblesse. — Défaut de doctrines politiques et économiques.

Dans une étude psychologique fort intéressante (1), M. Eugène Dufeuille signalait les empiètements des députés sur le pouvoir exécutif : mais il ajoutait (p. 15).

« Où se trouve, dans la Constitution, l'article aux termes duquel les ministres doivent penser après le Parlement et en tout comme lui ? Où défense leur est-elle faite d'avoir une politique à eux et de la soutenir avec fermeté ? Enfin, si l'action du Président de la République est à peine sensible sur la marche des affaires publiques, est-ce par ordre de la Constitution ? »

« Les risques personnels plus ou moins certains n'ont rien à voir ici. Connaissez-vous un devoir quelconque qui, en de certaines conjonctures et conditions, ne puisse-être plus ou moins préjudiciable, voire même périlleux ? »

Comparant l'homme d'Etat au couvreur qui, avec

1. *Du Souverain dans notre République*, Eugène Dufeuille, 1906.

un courage tranquille, risque la chute quotidienne, M. Dufeuille ajoute : L'accident auquel des ministres cherchent à se soustraire par d'incessants sacrifices de leur dignité, est inévitable. Puisqu'ils se savent condamnés à la chute, pourquoi ne pas fixer dès leur départ les points sur lesquels ils tomberont plutôt que d'avancer ou de reculer ?

Cette inconsistance et cette faiblesse ont deux causes, une cause morale et une cause intellectuelle :

I. — Beaucoup d'hommes d'Etat manquent de caractère et n'ont pas une opinion assez haute de la morale professionnelle qu'exige le rôle qu'ils ont à jouer.

II. — Une cause intellectuelle. Beaucoup, traitant avec un certain dédain, les membres de leur majorité et les électeurs, se disent qu'il faut les amuser avec des illusions, des concessions décevantes et répètent l'adage : La foule veut être trompée, et elle l'est.

Mais en même temps la plupart manquent de doctrines. Ils ne connaissent pas les plus simples éléments du droit public, ils ignorent l'histoire politique des peuples ; et, au ^{xx}e siècle, ils parlent des questions économiques, et ils les tranchent, en gens du monde qui ont vaguement entendu parler d'Adam Smith et qui répètent deux ou trois locutions de Bastiat, de Proudhon, ou de Karl Marx, au petit bonheur, mais ne savent rien des lois qui relient les phénomènes économiques entre eux et de la réalité des faits.

Comment un homme, sans doctrines économiques et politiques, peut-il résister aux sollicitations et aux

injonctions qui l'assaillent de toutes parts quand il est au pouvoir ?

Un événement survient. S'il n'a pas de principes directeurs, il est désorienté, il va d'une idée à l'autre, il tourbillonne au milieu de résolutions diverses et flottantes ; et, quand il se décide à faire quelque chose, il agit trop tard ou il fait le contraire de ce qu'il devrait faire.

Il est possible que son acte ait une habileté apparente et qu'adroitement présenté à des hommes dépourvus aussi de principes et de doctrines, il recueille l'approbation de la majorité : mais cet acte peut constituer un de ces précédents qui entraînent la dissolution du gouvernement, désorganisent l'administration, brisent la loi, justifient toutes les audaces et compromettent la sécurité extérieure de la nation.

CHAPITRE VI

PROGRAMME INDIVIDUALISTE

Ancien programme du Radicalisme anglais. — Il doit être, dans ses grandes lignes, le programme des individualistes de tous les pays. — Survivance du passé. — Points de repaire de l'orientation individualiste.

Le Radicalisme anglais tel que l'ont représenté John Stuart Mill, dans son livre sur la *Liberté*, Cobden, John Bright, Shaw Lefèvre, Fawcett, Mundella, Courtney, avait un programme très simple : suppression des restrictions vieilles (*obsolete*) et artificielles ; surveillance vigilante de l'Etat et des intérêts publics ; accession des droits méconnus ; pas d'intervention directe de la machine gouvernementale dans les entreprises privées, et pas de substitution de son action à l'action des individus :

Au point de vue économique, ils établissaient le libre échange, donnaient une sanction légale aux Trade unions, combattaient les *Factory acts*, faisaient reconnaître la propriété des femmes mariées, mobilisaient la propriété foncière. La seule intervention de leur programme était en faveur de l'instruction primaire.

Ils surveillaient étroitement les finances publiques, épuraient le tarif, supprimaient ou réduisaient les impôts.

Les individualistes dans tous les pays doivent continuer et maintenir ce programme. Direz-vous qu'il est trop simple ? et où est-il donc réalisé ? Et même là où certains de ses points sont acquis, ne sont-ils pas exposés à des retours agressifs ?

Les individualistes savent fort bien qu'ils sont dominés par l'énorme fardeau des survivances du passé. Ils n'en acceptent l'héritage que sous bénéfice d'inventaire ; et ils ne considèrent pas qu'ils doivent être momifiés par le gouvernement des morts.

Ils n'ont point les conceptions catastrophiques des socialistes et ils ne veulent pas essayer de renverser d'un coup de baguette toutes les institutions et de supprimer toutes les pratiques qu'ils condamnent.

Mais ils ont une orientation qui peut se résumer ainsi :

- 1° Assurer la sécurité extérieure du pays ;
- 2° Assurer sa sécurité intérieure ;
- 3° Ne rien faire de ce que peuvent faire les individus ;
- 4° Défendre l'intérêt général contre les assauts de toutes les petites oligarchies quelles qu'elles soient ;
- 5° Maintenir énergiquement la liberté sous toutes ses formes, y compris celle du travail ;
- 6° Maintenir l'égalité de tous devant la loi et repousser toute loi de classe, comportant privilège pour les uns et spoliation pour les autres ;

7° L'action du gouvernement doit être réduite au minimum ; mais ce qu'il est chargé de faire, il doit le faire complètement ;

8° Il doit être entouré de barrières qui arrêtent l'élan des assaillants et les forcent à suspendre leurs exigences pendant le plus longtemps possible ;

9° A l'intérieur, pour les manutentions et les travaux dont il est chargé, tout doit être fait à l'entreprise à l'aide de contrats consentis pour un temps variable, selon la nature des objets, mais plutôt longs que courts. C'est un grand bonheur pour la France que les concessions de chemins de fer aient eu une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE INDIVIDUALISTE

Démocratie : liberté et égalité contre gouvernement de classe.
— Le Groupe moyen, est *le plus intéressé à la liberté et à la justice*. — Lecky. — Aristote. — Ses agresseurs. — La politique de classes. — La tyrannie d'une minorité. — *La Démocratie est individualiste*.

Le gouvernement démocratique est un gouvernement de liberté et d'égalité. Du moment où il gouverne pour une classe, il perd sa raison d'être et devient soit oligarchique, soit démagogique. Tous, riches et pauvres, ont intérêt à la liberté, à la sécurité, à la justice ; car *l'intérêt particulier de chacun est lié à ces biens communs* ; mais le groupe auquel ils sont le plus indispensables et qui, par conséquent, est le plus intéressé à les défendre, c'est le groupe moyen, accessible à tous dans notre démocratie, que les socialistes dénoncent sous le nom de bourgeoisie.

Dès le temps d'Aristote, il était considéré comme l'élément pondérateur et solide de la politique raisonnable et juste (1), capable de préserver l'Etat des dévia-

1. Livre VI, ch. xx, §§ 3, 4, 5.

tions auxquelles il tend toujours, selon sa nature, la démagogie, l'oligarchie ou la tyrannie.

Lecky (1) remarque que les bourgeois, petits et moyens, sentent plus les effets d'un mauvais gouvernement que les membres des groupes extrêmes.

Un multi-millionnaire ne serait pas gêné par l'impôt sur le revenu : il mobiliserait sa fortune (1). Un propriétaire, un industriel moyen, gagnant quelques milliers de francs par année, en supporterait tout le poids.

Les propriétaires, les industriels, les commerçants petits et moyens, forment la grande masse de la bourgeoisie ; et ceux là qui, au nom des ouvriers, « des humbles », « des petits », « des prolétaires », font, contre eux, une législation spoliatrice et tyrannique et les terrifient de leurs menaces, ne font pas de la démocratie ; ils gouvernent pour une classe contre le reste de la nation. Non seulement, cette fraction n'est pas unie par des intérêts communs, et par conséquent, au scrutin, elle ne peut avoir que des succès passagers ; mais de plus, elle a des exigences insatiables et qui ne peuvent aboutir qu'à la ruine de la nation.

En voulant imposer la tyrannie d'une minorité, ses chefs mentent au principe de la démocratie où la majorité est la base des décisions. Comme ils coalisent tous les intérêts contre eux, ils ruinent leur cause dans un délai plus ou moins long. Toute démocratie

1. *Democracy and Liberty*, t. I, p. 20 (éd. de 1899).

2. M. Caillaux l'a reconnu. Lettre du 22 mai au Président de la Commission de législation fiscale.

qui tombe dans la démagogie est perdue; et le socialisme est la forme actuelle de la démagogie. Pour l'en dégager, *les défenseurs de la démocratie doivent affirmer hautement son caractère individualiste.*

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Dans cette notice, je n'ai pas cité un certain nombre des ouvrages que j'ai mentionnés au cours du volume. Je ne mentionne pas les économistes classiques depuis Quesnay jusqu'à G. de Molinari. Ils n'emploient pas le mot individualisme. La science économique est l'étude des rapports constants et généraux des échanges, tandis que l'individualisme est une doctrine politique et morale (Voir sur cette question : *quelle est la véritable définition de l'Individualisme ?* par Henri-Léon (Henri Follin) *Journal des Economistes*, avril 1899).

Je ne mentionne pas non plus les ouvrages qui, en critiquant le socialisme, font nécessairement de l'individualisme.

Je me borne à citer les ouvrages qui représentent la doctrine individualiste ; mais dans beaucoup d'entre eux, on ne trouve pas ce mot :

GUILLAUME DE HUMBOLDT. — *Ideen zu Einen Versuch die Creuzen der Wirksamkeit des staast zu bestimmen.*

Écrit en 1792, il n'a été imprimé qu'en 1851, quinze ans après la mort de l'auteur. Traduit en français sous ce titre : *Essai sur les limites de l'Etat*, par M. Henri Chrétien, en 1867, in-18. (Germer Baillère).

CHALLEMEL LACOUR. — *La Philosophie individualiste. Etude sur Guillaume de Humboldt*, 1864, (G.-D.).

DAUNOU. — *Essai sur les garanties individuelles*, 1815.

Cours de politique constitutionnelle, collection des ouvrages publiés sur le Gouvernement représentatif par BENJAMIN CONSTANT, avec une introduction et des notes, par Edouard Laboulaye, 2 vol. in 8°, 1^{re} édit. 1861. — 2^e éd. 1872.

COMTE (Charles). — *Traité de législation*, 4 vol. in-8, 2^e éd., 1835.

— *Traité de la propriété*, 2 vol. in-8, 1834.

DUNOYER (Charles). — *De la liberté du Travail*, ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines exercent-elles le plus de puissance, 3 vol. in-8, 1845, nouvelle édit., 2 vol. in-8, 1885 (Guillaumin éditeur).

— *Notice d'Economie sociale (1817-1864)* un vol. in-8, 1884). (Guillaumin éditeur).

EOEToes (Baron Joseph). — *Der Einfluss der herrschenden Ideen des 19 Jahrhunderts auf den Staat*. Leipzig, 1854. *De l'influence des idées régnantes au XIX^e siècle sur l'Etat* (non traduit).

JOHN STUART MILL. — *On Liberty*. London 1859, tra-

- duit en français par Dupont White (Guillaumin, éd., 1864, in-18).
- SIMON (J.). — *La Liberté*, in-8, 1859 séparée en deux parties dont la Liberté politique (Hachette, éd. in-18, 1867).
- LABOULAYE (Ed.). — *L'Etat et ses limites*, in-8 et in-18, 1863. (Charpentier, édit.).
- LACOMBE (P.). — *Mes droits* (Germer-Ballière, in-18, 1867).
- DONNAT (L.). — *La Politique expérimentale* (*Bibliothèque des Sciences contemporaines* Reinwald, éd.) 1^{re} édit. 1885, 2^e éd. 1891).
- SPENCER HERBERT. — *Principles of sociology*, 3 vol. in-8 (une partie en a été traduite en français : la to maison n'est pas la même que celle de l'édition anglaise.) — *The Man versus the State*, in-8, 1884, traduction française. *L'Homme contre l'Etat* (Alcan, éd.).
- *Facts and Comments*, 1902. Faits et commentaires. Traduction française, par Dietrich (Hachette éd.).
- *A Plea for liberty, an argument against socialism and socialistic legislation*. Introduction par Herbert Spencer, 1891. John Murray, édit. Londres.
- LEROY-BEAULIEU (Paul). — *L'Etat moderne et ses fonctions*, 1 vol. in-8, 1^{re} éd. 1890, 3^e éd. 1900 (Guillaumin, éditeur).
- ARNOLD WHITE. — *The English Democracy, its promises and perils*, in-8, 1894.

- EGMONT HAKE and WEISSLAU (O.-S.). — *The Coming individualism*, in-8, 1895 (A. Constable pub.).
- LECKY (William E.-H.). — *Democracy and liberty*, 2 in-8, 1896 (éd. in-12, 1899) (London, Longmans Green and Co.).
- SAY (Léon). — *Le Socialisme d'Etat*, 1896, in-18. (Calmann Lévy, éd.).
- *Contre le Socialisme*, in-18, 1896.
- EDWIN LAWRENCE GODKIN. — *Problems of modern democracy*, directeur de l'*Evening Post* de New-York de 1881 à 1899, 1 vol. in-12, 1896 (London. Constable. New-York. Scribner's sons).
- MICHEL (Henry). — *L'idée de l'Etat*, 1 vol. in-8, 1896 (Individualisme métaphysique selon la doctrine de Renouvier avec des conclusions éclectiques et contradictoires).
- JAMES CARMICHAEL SPENCE. — *Dawn of civilisation* (London, trad. française. *L'Aurore de la civilisation au XX^e siècle*, par A. Naquet et G. Mossé, 1 vol. in-18 (P. V. Stock, éd.).
- *The Conscience of the King*, in-8. (Swina Sonnenschein publish), 1899.
- MAX HIRSCH. — *Democracy versus socialism* (Melbourne) 1 vol. in-8, 1901 (London Macmillan pub.).
- L'AMIRAL RÉVEILLÈRE. — Une série de petits volumes sur l'*Autarchie* (Fishbacher, éd.).

- FOLLIN (H.). — *La Philosophie économique devant la Sociologie*, 1 broch. (Guillaumin).
- *Malentendus sociaux et politiques*, 1 broch. 1896 (Guillaumin, éd.).
- *L'Economie de la Vie Sociale*, 1 vol. in-16 1902 (Guillaumin, éd.).
- *La Crise de la civilisation politique*, 1 broch. in-8, 1904 (Guillaumin, éd.).
- *La Philosophie Economique devant la sociologie*, 1903.
- *L'Individualiste*, publication hebdomadaire de janvier à mai 1901, mensuelle de mai 1901 à décembre 1903, Le Havre (M. Fabre, 17, rue Bougainville).
- AUBRY (PIERRE). — *L'individualisme Spencérien au Havre*, 1 broch. in-8, 1907.
- *The Personal Rights series* edited par J.-H. Lévy, Hon. secretary of the *Personal Rights Associations*, (P.-S. King et sons publishers. London).
- *Association of the Personal Rights*, 32 Charing Cross. London, S. W.
- *Socialism and individualism*, by E.-D. Bax and J.-H. Lévy, 1903.
- *Short studies on Economic subjects*, by J.-H. Lévy, 1904.
- *Politic and disease* by A. Goff and J.-H. Lévy, 1907.
- *The Individualist. Monthly journal of Personal Rights*. Freedom as wide as possible.

Equality before the law. 1 d. par numéro, 1 sh. 6 d. par an (London, 32 Charing cross.).

Liberty and Property Defence League, président Lord Wemyss ; Secretary Frederick Millar, 25 Victoria street. London, S.-W.

Socialism. — Its Fallacies and dangers, by Frederick Millar (1906), post-free 1 s h. 2 d.
Socialism in the House of commons by Harold Cox. M. P. (1907) O. 6 d.

— *Aery of Pamphlets à 1 sh. each (post free)*.

— *The Liberty and Property review*, a magazine of *Politics, Economics and Sociology*. (Johnson's court fleet street. London E.-C.); a n° 6 d.

DECAMPS (Paul). — *L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme ?* (Bureaux de la « Science sociale », 1906, un vol., in-8°.

FOURNIÈRE (Eugène). — *Essai sur l'Individualisme*, un vol. in-18 (Alcan, éd.).

L'auteur essaye de prouver que le socialisme est le véritable individualisme.

BASCH (Victor). — *L'Individualisme anarchiste*.

STIRNER (Max). — (1904). Un volume in-8 (Alcan). Lichtenberger. *Philosophie de Nietzsche*, in-18. (Alcan éd.).

NIETZSCHE (F.). — OEuv. compl. traduites en français, édit. du *Mercure de France*.

— Les théories de Stirner et de Nietzsche ne

sont pas des doctrines politiques. Elles relèvent de la psychiâtrie.

Quant aux anarchistes Kropotkine, Elysée Reclus, Jean Grave, qui aboutissent au communisme, ils poussent la contradiction jusqu'à l'absurde. Quant aux anarchistes, partisans de la propagande par le fait, ce sont des tyrans dont chacun se donne le droit de supprimer quiconque a le malheur de lui déplaire. Ils mettent chacun, contre eux, le droit de légitime défense.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Absolutisme du César	23
— théorie de l'	24
— du Roi de France	25 et suiv.
— théorie de Hobbes	33-36
Administration (l')	97
— comme facteur du socialisme.	197
Alimentation (des peuples primitifs).	50
— (difficultés de l') provoque l'isolement en familles.	5
— (vie sociale en raison de la facilité de l').	6
Altruisme obligatoire.	100
— de l'Évangile et de la Convention.	106
Anarchie sous la Convention.	132, 134, 135
Aristocratie	15
Armée comme facteur du socialisme	195
Assistance (l') et la Convention	143
Association et individualisme.	108
Autorité selon Aristote.	17
Bibliographie individualiste.	236
Bonheur du peuple (conception royale).	27
— Commun (déclaration des Droits de 1793).	138
Bourse de travail.	217
Budget (le) est le frein du socialisme	211
Capital privé (Utilité du)	92
— dans une société collectiviste	93
— individus constituent le.	95
Catholiques sociaux.	181

sont pas des doctrines politiques. Elles relèvent de la psychiâtrie.

Quant aux anarchistes Kropotkine, Elysée Reclus, Jean Grave, qui aboutissent au communisme, ils poussent la contradiction jusqu'à l'absurde. Quant aux anarchistes, partisans de la propagande par le fait, ce sont des tyrans dont chacun se donne le droit de supprimer quiconque a le malheur de lui déplaire. Ils mettent chacun, contre eux, le droit de légitime défense.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Absolutisme du César	23
— théorie de l'	24
— du Roi de France	25 et suiv.
— théorie de Hobbes	33-36
Administration (l')	97
— comme facteur du socialisme.	197
Alimentation (des peuples primitifs).	50
— (difficultés de l') provoque l'isolement en familles.	5
— (vie sociale en raison de la facilité de l').	6
Altruisme obligatoire.	100
— de l'Évangile et de la Convention.	106
Anarchie sous la Convention.	132, 134, 135
Aristocratie	15
Armée comme facteur du socialisme	195
Assistance (l') et la Convention	143
Association et individualisme.	108
Autorité selon Aristote.	17
Bibliographie individualiste.	236
Bonheur du peuple (conception royale).	27
— Commun (déclaration des Droits de 1793).	138
Bourse de travail.	217
Budget (le) est le frein du socialisme	211
Capital privé (Utilité du)	92
— dans une société collectiviste	93
— individus constituent le.	95
Catholiques sociaux.	181

Césarisme.	VIII
Cité antique (agrégat de famille)	11
— et agrégat religieux	11
Civilisations primitives.	1-9
Civilisation guerrière (Sparte est un type de).	18 et suiv.
Civilisation guerrière et civilisation industrielle	II, 21
Classe (la) en soi et la Classe pour soi	165
Classes (politique de) dans l'antiquité	15
— Les deux	162
— (gouvernement de) contre la démocratie	233
— impuissance	234
— dictature des ouvriers	IV
Club des Jacobins (le)	132, 133
Comité (Le) de Salut public	132
Commerce (influence du) sur l'évolution politique.	8, 59
— liberté du.	97
Commune de Paris (La) (1792-1794)	127, 132, 133
Le Communisme anarchique.	3 et suiv.
— en retour (le)	1 et suiv.
— à Sparte	18 et suiv.
— de distribution à Rome	24
Communistes (utopies).	156
Concentration (la) d'après Karl Marx et les faits	206 et suiv.
Concurrence économique et politique	100
Congrès du Havre 1880 (programme du)	178
Constitution (Différence entre la) et le contrat social.	42
— de l'Angleterre	56, 57
— des Etats-Unis	70, 223
— (solidité de la) des Etats-Unis	26
— conditions indispensables à toute.	100
— française	223
— Principes à sauvegarder.	224
Contrat et régime féodal.	24
— et droit naturel.	32 et suiv.
— entre Dieu, le Roi et le peuple.	32
— social est un contrat de vente d'après Grotius.	33

Contrat social et constitution.	35
— social de Jean-Jacques Rousseau.	37-42
— social est subjectif	42
— social d'après Locke.	54
Contrats privés (influence des) sur les conceptions poli- tiques.	59
— dans le droit civil.	89
— liberté des.	216
Convention (la).	127 et suiv.
— son élection.	130
— ses principes.	131
— les viole.	132
— la souveraineté du peuple (contre la).	134
— anarchie.	135
Corporation.	49 et suiv.
Coutume et droit écrit.	13
Criminel (droit) de la Convention.	137
Criminalité.	222
Critérium de l'utilité.	94
Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. IV, 62 et suiv.	
— de 1793 et la propriété nécessaire	224
Démagogie (déviations de la Démocratie)	IV, 15
— catholique.	187
— caractère de la	220
Démocratie (caractère de la) et déviation.	III, 15
— (théorie de la) par Cicéron.	20
— (Antagonisme de la) et du socialisme . IV, 165, 233	
Déviations des divers gouvernements	15
— (facteurs de)	22
Dogmatisme politico-socialiste de 1840	155
Droits politiques (seulement aux hommes de loisir) Aris- tote	12
Droit divin (le) à Byzance	24
— en France.	26
Droit naturel (chez les Romains)	33
— déviation politique	33

Droit naturel selon Hobbes	34
Droit et majorité	128, 154
— et souveraineté	II, 128, 151
Echange (notion de l') signe de civilisation	9
— élément dissolvant de la tyrannie des chefs militai- res et des féticheurs.	8
— influence sur l'évolution politique	59
Egalité d'après le <i>Jus naturale</i>	32
Election confusion dans — de la Convention	130
Enseignement (l')	192
Esclavage dans les sociétés antiques.	13
— Théorie d'Aristote	14
— détruit le travail libre	21
— facteur de déviations politiques	22
Etat et individualisme (distinction avec la famille).	VI, 12
— (conception de l') chez Aristote	13
— (limitation des attributions de l'). inconnue dans l'antiquité	17, 23
— (définition de l'). Cicéron.	20
— — Hobbes	35
— (absolutisme).	35
— (attributions de l'). G. de Humboldt	82
— La limitation des attributions est la force du gou- vernement.	97
— <i>est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.</i>	105
— Attributions essentielles, sécurité extérieure et intérieure	111
Etats-Unis (la Cour suprême des)	79
— (constitution des)	76
Evolution (caractère de l') groupe primitif	6, 9
Famille (dans antiquité)	10
— (distinction entre la) et l'association politique.	12
Féodalité et individu	212
Fonctionnaires (nombre des)	197
Fraternité (la Terreur considérée comme idéal de la)	153

Girondins (les)	132
Gouvernement (la guerre et l'origine du)	6
— (gaspillage du) et Economie des individus.	95
— (dissolution du)	97
— (faiblesse du) pousse à la violence	203
— par la police	29, 220
Grève (la) générale.	204
— (la politique des).	199 et suiv.
— et services publics	200
Guerre (la) origine du gouvernement	6
— est l'industrie des cités antiques	14
— (type de gouvernement fait pour la) — Sparte	18
— (industrie de la).	21
Histoire. Fausses théories sur l'antagonisme entre la liberté et l'inégalité	153
Immoralité à Sparte.	19
Impôt sur le revenu (et la Cour suprême des Etats-Unis).	72
— personnel et impôt réel.	90
— <i>ne doit pas être un instrument de spoliation.</i>	91, 217
— réel et proportionnel	217
Imprimerie et papier.	43
Individualisme. Définitions.	I, 125, 236
— (caractère de l'évolution de l').	IV, 6, 9
— dans civilisations antiques l'individu toujours absorbé dans un groupe.	11
— intérêt personnel. Aristote.	12
— coutume et droit écrit.	13
— suppression de l'esclavage.	15
— (écrasement de l')	23 et suiv.
— notion chez Hobbes.	36
— intellectuel et religieux.	42, 152
— <i>est la substitution du contrat au droit impératif.</i>	61
— objectif et laïque.	86
— est économe	96
— de l'Évangile et de la Convention.	106
— et association.	108

Individualisme (Désaccord entre l') et l'interventionnisme.	116
— Conclusions	103
— selon Elias Regnault	154
— (les catholiques contre l').	187
— (forces de l').	265
— (facteurs de l').	212
— (Programme de l')	224, 230
Individualiste (la doctrine)	79 et suiv.
— politique représente l'intérêt général	119
— la politique.	VI, 215, 232 et suiv.
Industries (répartitions des).	208
Instituteurs (les)	192
Insurrection (le droit à l').	134
Jacobins (les)	127 et suiv.
Juridique (domaine).	108
Justice est l'obéissance d'après Hobbes.	35
Légistes (les) et le Roi.	25
Liberté, principe de la démocratie d'après Aristote	15
— du travail	49, 216
— politique.	53
— individuelle	53 et suiv.
— (négations de la).	83
— du milieu	85
— Loi d'égalité	85
— (Théorie de l'antagonisme entre la) et la fraternité	153
Liberté individuelle (la) en théorie et en pratique	136
— Déclaration des droits de 1793.	136
— Les faits	137
— du travail et du contrat.	216
<i>Liberty and property.</i>	57
Ligue Hanséatique	59
Loi (la) écrite, instrument d'émancipation	13
— peut être l'expression de l'injustice et de la violence.	16
Loi naturelle et loi civile selon Hobbes.	34
Loi politique et loi civile	46

— <i>est une.</i>	101
— condition de la	102
Loi (de famille) la	80
— et la loi positive.	182
Majorité (la) base de droit, question de fait	129
— (Conception de la) par Elias Regnault.	154
Maximum (loi de)	143
Métaphysique de l'Assemblée nationale et la Convention	146
Méthode (la) socialiste	267
Milieu (le) libre	84
Ministres (les) et le Parlement	227
Montagnards (les)	132
Moral (Domaine) distinct du domaine juridique.	107 et suiv.
Morale. Définition par d'Holbach	100
— professionnelle	102
— de l'Évangile et de la Convention	106
— (la solidarité obligatoire et une régression).	108
« Moraux et immoraux » selon Robespierre	140
Moyen (groupe)	233
Négations (Caractère positif de certaines)	83
Nombre (le pouvoir du)	15
<i>Panem et Circenses</i>	24
Parlement (le) et les ministres	227
Parti socialiste et parti républicain	218
Partis (les) et l'intérêt général.	118
— Coexistence et concurrence des.	218
Paternalisme (le) est la prolongation de la loi de famille	81
— prodigalité du	95
— et Terreur	139
— naturel en Chine	182
— et le socialisme	183
Persécution (délire de la) et délire persécuteur	140
Philanthropie (la) et Terreur	140
— (Mesures de) en 1794.	143
Police (droits de), dans les cités antiques	20
— (le gouvernement par la)	29, 221

— providence.	30
Politique (industrie des cités antiques).	14
— des dépouilles.	117
— (Le véritable groupe)	223
Politique socialiste (la).	215
— ne peut faire l'apport d'une majorité de gouverne- ment sans détruire le gouvernement lui-même.	218
Polyandrie à Sparte.	19
<i>Poor-law</i> (la Convention imite la)	143
Pouvoir législatif intermittent.	54
— exécutif permanent.	55
Pouvoirs (séparation des) Aristote	16
— Locke	55
— Hume	56
— Montesquieu	56
— De Lolme.	57
— nécessité de la S. des P.	100
Pouvoir judiciaire aux Etats-Unis	70
Principes de 89 (les) IV, 62 et suiv. 127 et suiv.	
Programme socialiste du Havre (1880).	178
Programme individualiste	224, 230
Progrès (le) <i>est en raison directe de l'action de l'homme sur les choses et en raison inverse de l'action coercitive de l'homme sur l'homme</i>	59, 61
— implique une détermination de plus en plus rigou- reuse	130
Propriété (le Roi de France seul propriétaire).	27
— individuelle (évolution)	45
— (La) et la Convention	47
— et indivision.	447
— d'après la Déclaration les droits de 1793 et la pratique.	142
— (répartition de la propriété) en France.	207
Réaction (dangers de la).	220
Recensement (Résultats du).	206
Réforme (la) et l'individualisme.	42

Religieux (esprit) — et esprit scientifique.	190
Religion Caste sacerdotale des féticheurs ; ils légitiment le pouvoir des chefs	8
— dans les cités antiques.	11
— et la Convention	145
— (Le socialisme est une).	185
Représentation proportionnelle (la).	225
Républiques de l'antiquité.	10 et suiv.
Scientifique (esprit) et esprit religieux.	190
Science économique.	191
Sécurité (la).	84
— extérieure et intérieure ; intérêts communs et indi- vis	115
Séparation des pouvoirs. Conception d'Aristote.	16
— Locke, Hume, Montesquieu, de Lolme	55-57
Service militaire et individualisme.	I
Sociabilité de l'homme	2, 12
Socialisme (le) « Vrai » ou « scientifique »	159, 169
— et les faits.	164
— Méthode du.	167
— n'est pas « scientifique ».	169
— (la Quintessence du) par Schœffle	171
— Impossibilité du collectivisme démontrée par Schœffle	172
— Enumération des conceptions du.	174
— facteurs du	178
— Programme du congrès du Havre.	178
— et paternalisme	183
— les facteurs du	183
— religieux	184
— Enseignement du.	193
— les forces du	106
— Le frein du	211
— type de civilisation guerrière.	I
Socialiste (la politique).	IV. 264
— destruction du gouvernement.	218

Socialistes (Les) ne sont pas le nombre.	210
— (aveux de).	169
Sociétés commerciales et Etat.	60
Solidarité d'après le Code civil.	110
— (M. Léon Bourgeois)	110
— (Pierre Leroux).	110
— en matière pénale.	111
— obligation de la régression morale	111
— économique	102
Souveraineté dans l'Etat.	
— (problème dans l'antiquité)	16
— du peuple et les faits	127
— Assemblée Nationale et Convention.	128
— Définition par la Convention.	131
— violations du principe.	132
— contre la Convention.	134
— (d'après Buchez et Roux).	151
— (d'après Elias Regnault).	154
Spoliation par le nombre, par l'oligarchie et la tyrannie.	16
— (politique de).	117
Syndicats (les) et les lois actuelles.	199
Terreur (la)	132, 135
— (le bilan de la)	147 et suiv.
— (apologies de la)	152
Travail (mépris du) dans l'antiquité.	13
— (liberté du) et corporations.	46
— (réglementation du) et la Cour suprême des Etats- Unis).	72
— (liberté du).	97, 216
Tyrannie (la) dans l'antiquité	15
Villes Hanséatiques.	60

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DES PERSONNES

A

Albertis D^r, 4.
Adam Smith, 228.
Aristote III, 12 et suiv., 233.
Aubry Pierre, 240.
Avebury Lord, sir John
Lubbock, 5, 6.

B

Babeuf, 48, 157.
Bastiat F., VI, 228.
Barrère, 133.
Basch Victor, 241.
Bax, E.-D., 240.
Bebel, 169.
Benoît-Malon, 171.
Bernstein, 164-169.
Billaud Varennes, 133.
Block Maurice, 174.
Bodin, 24.
Bolingbroke, 56.
Bonald (de), 67.
Bossuet, 26.
Botero, 24.
Bourdeau J., 158, 162.
Bourgeois Léon, 166.
Brunetière, 188.
Brunswick, 147.
Bright John, 230.
Bryce James, 68.
Bucheze, 149, 151, 152.
Buffon, 145.
Burke, 64.
Burton, 8.

C

Caillaux, 234.
Campanella, 43.
Carnot, 133, 146.
Cauwès, 193.
Challemel-Lacour, 236.
Chamberlain, 84, 210.
Chaumette, 146.
Chrétien, 87.
Cicéron, 20.
Clémenceau, 181.
Cohn, C., I.
Collot-d'Herbois, 133, 138.
Combes Emile, 168.
Combes Louis, 132.
Comte Charles, 80, 182, 237.
Condillac, 44.
Constant Benjamin, 237.
Couthon, 133, 138.
Courtney Lord Léonard, 230.
Cox Harold, 241.

D

Dagobert, 84.
Danton, 147.
Daunou, 237.
Darthé, 48.
Decamps Paul, 241.
Delamare, 29.
Démosthène.
Descartes, 44.
Dolléans Edouard, 184, 194.
Donnat Léon, 238.
Dreyfus Alfred, 122.

Dufeulle Eugène, 227.
 Duguit III.
 Dunoyer Charles, 237.
 Dunning W. Arch., 54.
 Duplessis Mornay, 32.

E

Eichthal (Eug. d'), 128.
 Engels, 158 et suiv., 162 et
 suiv.
 Eœtœs baron Joseph, 257.
 Epictète, 14.
 Eschine, 15.
 Esmein, III.

F

Fabre d'Eglantine, 146.
 Fitz-Roy, 3.
 Follin Henri, 236, 240.
 Fouché, 144.
 Fouquier-Tinville, 138.
 Fourier, 157.
 Fournière Eugène, 241.
 Fra Paolo Sarpi, 24.

G

Galilée, 85.
 Garnier Pagès (l'aîné), 154.
 Gilman M.-P., 126.
 Godkin Edward-L., 4.
 Gobel, 146.
 Goff, 240.
 Gournay, 51.
 Gouvion St-Cyr, G^{al}, 148.
 Goyau, 188.
 Grave Jean, 242.
 Grotius, 33.
 Guesde Jules, 166, 188.

H

Hake Egmont, IV, 239.
 Hébert, 146.
 Henriot général, 133.
 Hérault de Séchelle, 146.
 Herbert Spencer, 5, 65, 80,
 85, 238.
 Hirsch Max, 239.
 Hobbes, II, 34 et suiv., 37,
 52, 56, 62.
 Holbach (d'), 101.

Hubert-Languet, 32.
 Humboldt Alexandre de, 5.
 Humboldt G. de, 83 et suiv.
 117, 296.
 Hume D. 56, 95.
 Huvelin, 60, 193.

J

Jacques I^{er}, 63.
 Janet Paul, 64, 153.
 Jaurès, 172, 181, 193, 317.
 Jellinek III.

K

Kant, 100.
 Karl Marx, 2, 158 et suiv.
 162 et suiv. 169, 170, 178,
 208, 228.
 Kautsky, 158.
 Keir Hardie, 210.
 Klootz Anacharsis, 146.
 Kropotkine, 242.

L

La Boétie, 43.
 Laboulaye Edouard, 238.
 Lacombe Paul, 208.
 Lafargue Paul, 1 et suiv. 45.
 Lagardelle, 185.
 Laird, 8.
 Lamarzelle de, 188.
 Lang, 5.
 Lebon, 138.
 Lecky W., 234, 239.
 Le Houttan, 2.
 Leroux Pierre, 110.
 Leroy-Beaulieu Anatole, 189.
 Leroy-Beaulieu Paul, 238.
 Letourneau, D^r, 7.
 Levasseur Emile, 51, 143.
 Levy, J. H, 240.
 Lichtenberger, 153.
 Liebknecht, 169.
 Lindet, 133.
 Littré, 107.
 Locke, 53 et suiv.
 Lockner, 72.
 Lœlius, 20.
 Lolme de, 57.
 Louis Blanc, 152, 154.

Louis-Napoléon Bonaparte, 155.

Louis le Hutin, 33.

Louis XIV. 25, 27, 28, 221.

Louis XV, 26.

Louis XVI, 27.

Luce Siméon, 43.

M

Macaulay, 63.

Machiavel, 24.

Maignet, 138.

Maistre J. de III, 67.

Michel Henry, 239.

Miklucho D^r, 4.

Millar Frédérick, 24.

Millerand, 188.

Mirabeau, 82.

Molinari G. de, 85, 236.

Momoro, 146.

Montaigne, 42.

Montesquieu, 1, 46, 56, 145.

Morelly, 48.

Mossé G., 239.

Morgan, 2.

Mun de, 181, 187.

Mundella, 230.

M'tesa, 8, 83.

N

Napoléon, 67.

Naquet Alfred, 239.

Neymarck A, 208.

Nietzsche, 241.

O

Oldfield, 3, 8.

Omer Tallon, 25.

P

Parker, 78.

Passy H, 88.

Payan, 133.

Pic P., 59, 193.

Platon. 20, 48, 193.

Poincaré, 211.

Polybe, 19.

Préville de, 7.

Prieur, 133.

Probus, 23.

Proudhon, 228.

Q

Quesnay, 46, 57.

Quinet Edgar, 140, 145.

R

Rabelais, 43.

Reclus Elysée, 242.

Regnault Elias, 154.

Réveillère Amiral, 239.

Ricardo, 158.

Richelieu, 29.

Robespierre, 67, 98, 133, 140, 141, 146, 148, 154.

Robiquet Paul, 199.

Roosevelt, 78.

Rousseau J.-J, 37 et suiv. 48, 90, 141, 145, 146.

Roux, 149, 151, 152.

S

Saint-Just, 141, 144.

Saint-Simon, 161.

Say Léon, 239.

Schmoller, 193.

Schœffle, 171 et suiv.

Schoolcraft, 3.

Scipion, 20.

Shaw-Lefevre, 230.

Simon Jules, 238.

Socrate, 11.

Sorel Georges, 160, 162.

Speke, 8.

Spence James Carmichael. 239.

Spinoza, 86.

Stirner Max, 241.

Stuart Mill John, 237.

Sumner Maine, 11 et s., 33, 60, 80.

Sybel de, 52.

T

Taine, 143, 149.

Thaller, 60, 193.

Thomas Morus, 15, 44.

Tissot, 100.

Trarieux, 261.

Turgot, 51.

U

Ulpian, 23.

V

Viviani, 216, 221.
Voltaire, 145.

W

Waddington, 32.
Wagner Pr, 193.

Waldeck Rousseau, 225.
Wemyss lord, 241.
Werner Sombart, 167.
Wesslau, O. S. 239.
Westermarck, 5.
White Arnold, 238.
Wilson W. I.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

LIVRE I

L'Évolution de l'individualisme

	Pages
PRÉFACE.	I
CHAPITRE I. — <i>L'individu dans les civilisations primitives.</i> — I. <i>Le communisme en retour.</i> — Montesquieu et Rousseau. — Paul Lafargue et le communisme en retour. — L'apologie du sauvage. — Idéal communiste. — II. <i>Le communisme anarchique</i> : Fuégiens, Waalpens, Australiens. — La faim. — Division du travail : la femme. — Ni propriété ni échange. — Coutumes. — Isolement en famille par suite de la rareté de la nourriture. — Outils. — Populations. — Subordination de l'homme au milieu. — Stagnation. — III. L'origine du gouvernement est la guerre. — Les chefs cafres. — La tyrannie des petits chefs africains. — Le féticheur. — Esclavage. — Echange entre hordes. — Sur le type militaire. — Individuel. — Dissolvant de la tyrannie.	I
CHAPITRE II. — <i>L'individu dans les Républiques de l'antiquité.</i> — I. La famille, la phratrie, la gens. — L'individu n'existe pas par lui-même. — La cité antique, agrégat de familles. — Lien religieux. — II. La <i>Politique</i> d'Aristote. — Distinction entre la famille et l'association politique. — Le droit est la règle de celle-ci. — Intérêt personnel et caractère sociable de l'homme. — La coutume et la loi. — Caractère de la loi. — Mépris du travail. — Les artisans ne doivent pas être citoyens. — L'esclavage. — La théorie d'Aristote. — Deux industries : l'industrie politique et l'industrie de la guerre. — <i>La suppression de l'esclavage est un gain de l'individualisme.</i> — Les trois gouvernements. — Eschine : la	

démocratie et la loi. — Aristote. — « La démocratie est la liberté. » — « La démocratie est le nombre. » — L'égalité d'après le nombre. — Les pauvres peuvent-ils confisquer les biens des riches ? — Les oligarques et le tyran peuvent-ils aussi employer la violence ? — La loi ne justifie pas la violence. — Aristote ne voit qu'un problème : la souveraineté de l'Etat. — La division des pouvoirs. — Imprécision. — La limite des attributions de l'Etat. — Les déviations de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie. — L'oubli de l'intérêt général. — III. Sparte, type de civilisation guerrière. — Les Ilotes et les Seriéques. — Le système de propriété basé sur l'alotement. — Inégalités. — Augmentation des misérables, diminution des citoyens. — Polyandrie. — Corruption. — Etat pauvre, particuliers avides. — Traces des mœurs familiales. — La censure à Rome. — Définition de l'Etat par Cicéron. — La démocratie : égalité de droits. — Esclavage. — Concurrence au travail libre. — *La civilisation guerrière, c'est l'exploitation des vaincus* — *La civilisation industrielle, c'est la collaboration des producteurs, et des consommateurs.* — L'industrie de Rome c'est la guerre. — La Plèbe. — *Panem et Circenses.* — Les trois facteurs des déviations dans l'antiquité.

10

CHAPITRE III. — *L'écrasement de l'individu.* — I. *Tu omnia.* — *Quidquid principi placuit.* — *Salus populi.* — Saint-Paul et le droit divin. — Machiavel. — L'intérêt du souverain. — II. Le droit féodal : le droit de guerre privé. — Négation du droit individuel. — Le roturier. — « Tout ce que j'ai et dois avoir ». — L'impôt pour services privés. — Confusion entre la souveraineté et la propriété. — III. Les légistes : le Roi contre la Féodalité et l'Eglise. — « Si veut le roi, si veut la loi. » — « Tel est notre bon plaisir. » — « L'Etat, c'est moi. » — Bossuet et le droit divin. — Louis XV. — Louis XVI : « C'est légal parce que je le veux. » — « Le Père du peuple. » — Propriété du Roi sur tous les biens. — Le Bon plaisir Royal, seul pouvoir.

23

CHAPITRE IV. — *Le Gouvernement par la police.* — Le *Traité de la police* de Delamare est le monument du grand Siècle. — Les attributions de la police. — Les trois biens de l'âme, du corps et de la fortune. — La police-providence. — Le bonheur par la police.

29

CHAPITRE V. — *Le Contrat et le droit naturel.* — Le contrat d'après Hubert Languet. — Le droit naturel d'après les

- Romains. — Le contrat et Grotius — Le postulat de Hobbes — Etat de nature. — La loi naturelle et la loi civile. — Le Léviathan. — L'absolutisme — Le Syllabus de Hobbes. — Notion du droit individuel. 32
- CHAPITRE VI. — *Le Contrat Social*. — L'homme né bon contre l'*Homo homini lupus*. — Le souverain. — « Est toujours ce qu'il doit être », « volonté toujours droite ». — Droits du souverain et des personnes privées. — Limitation des attributions de l'Etat. — « Volonté générale » pour « volonté universelle ». — « Ne prononce ni sur un homme ni sur un fait ». — Le sophisme. — Garanties pour l'individu. — « Aucune renonciation dans le contrat social. » — Pour l'Etat social contre l'Etat de nature. — Position du problème. — « La force de l'Etat fait la liberté de ses membres. — Sûreté. — Droit criminel. — *Le contrat social est subjectif et la constitution est objective*. 37
- CHAPITRE VII. — *Individualisme intellectuel et religieux*.
I. La Renaissance et la Réforme. — L'imprimerie et le chiffon. — Montaigne et Rabelais. — Descartes. — Condillac. — Affirmations individualistes. — II. Luther, individualisme de la foi. — Les persécutions. 43
- CHAPITRE VIII. — *La propriété individuelle*. — I. La propriété est un fait nécessaire. — *La loi ne crée pas la propriété, elle l'assure et en détermine les modes*. — Effort vers la propriété individuelle. — II. *La propriété doit être à l'abri des lois politiques*. — La propriété en France au XVIII^e siècle. — Les Physiocrates, sûreté et liberté de la propriété. — La Déclaration des Droits de l'Homme. — L'article 1^{er} du Code Rural. — « Nul n'est tenu de rester dans l'indivision ». — La Convention et la propriété. — Division et aliénation des biens nationaux et communaux. — Babeuf. 45
- CHAPITRE IX. — *Les corporations et la liberté du travail*. — Monopoles contre concurrence. — Règlements. — Les règlements de Colbert. — Les charges d'inspecteurs. — Le travail droit régalien. — Le système mercantile. — « Laissez faire ! Laissez passer ! ». — Turgot. — La liberté du travail conquise le 4 août 1789. 49
- CHAPITRE X. — *La liberté politique et la liberté individuelle*. — I. Locke. — L'Etat de nature. — Situations non coordonnées. — Choses communes. — La propriété par le travail — Conception du contrat social de Locke. —

- Limitation des droits de l'Etat. — Nécessité des lois fixes. — Garantie des droits naturels de l'homme. — Démocratie et aristocratie. — Distinction entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. — Le pouvoir législatif est le pouvoir suprême. — II. Bolingbroke, Hume et Montesquieu. — Les trois pouvoirs. — *La séparation des pouvoirs est un criterium du progrès politique.* — La Convention. — Définition de la liberté politique par Montesquieu. — Quesnay et le droit naturel. — Les droits de l'homme acquis en Angleterre d'après de Lolme. 53
- CHAPITRE XI. — *L'évolution commerciale et l'évolution politique.* — Contrat. — Effets moraux du Contrat. — Le commerce avec les infidèles. — La tolérance. — Le droit commercial — « Individualiste par définition ». — Système des contrats dominé par la liberté individuelle. — Les sociétés commerciales. — Objet déterminé. — Responsabilité limitée. — Liberté des personnes, solidarité des intérêts. — Sumner Maine : substitution du contrat à l'Etat. — *L'individualisme est la substitution du contrat au droit impératif.* — *Le progrès politique est en raison inverse de l'action coercitive de l'homme sur l'homme.* 58
- CHAPITRE XII. — *Les principes de 89.* — Contrat politique personnel et réel. — Le Contrat de mariage. — Droits réservés. — *Les Constitutions modernes sont des affirmations de droits.* — Le Bill of Rights. — *La Constitution des Etats-Unis.* — *La Déclaration des Droits de l'Homme.* — *Les droits de l'Homme d'après Burke.* — Les Droits de l'Homme sont les désirs individuels. — Condition d'une vie sociale normale. — Herbert Spencer, Solidité des Principes de 89. 62
- CHAPITRE XII. — *La séparation des pouvoirs.* — Violation des Principes de 89 par la Convention et par Napoléon. — La Constitution de 1791 et la séparation des pouvoirs — *Il ne suffit pas de proclamer des droits pour les assurer.* — La Constitution des Etats-Unis. — Limitation des pouvoirs du congrès. — Règles des contrats privés transportés dans le droit politique. — *Les peuples se sont dégagés de l'absolutisme en transportant dans le droit public les règles des contrats privés.* — Le pouvoir judiciaire. 67
- CHAPITRE XIV. — *Le pouvoir judiciaire aux Etats-Unis.* — I. Cour suprême et cours fédérales. — Article VI de la Constitution. — Les juges doivent être saisis d'une plainte. Leur pouvoir. — II. Deux arrêts de la Cour

- suprême. — Un arrêt contre l'Union du travail. — *Lockner v. New-York*. — Contre la limitation des heures de travail. — Toute législation sur la limitation des heures de travail est désormais sans sanction. — Difficultés de faire passer un amendement dans la Constitution des Etats-Unis. 70
- CHAPITRE XV. — *Solidité de la constitution des Etats-Unis*. — Fonctionne depuis 1787. — Chambre des Représentants, Sénat, Président. — Résistance contre une poussée violente. — Faibles pouvoirs du Président. — Influence personnelle. — La séparation des pouvoirs. — Les émigrants absorbés dans les mœurs américaines. — Les socialistes sont Allemands. — Faible nombre. — Le calme des élections. — Tout conflit finit par un procès 76

LIVRE II

La Doctrine individualiste

- CHAPITRE I. — *La loi de famille et le paternalisme*. — *L'individualisme est le résultat général de l'évolution de l'humanité*. — *La loi de famille*. — Emancipation de l'individu. — *Substitution du contrat aux arrangements d'autorité*. — *Le gouvernement paternaliste et le prolongement de la loi de famille*. — Charles Comte : *Echange de services* 79
- CHAPITRE II. — *Les attributions de l'Etat*. — G. de Humboldt. — Inspiré par la Révolution française. — Devoir négatif et devoir positif de l'Etat. — Liberté et sécurité. — Effets positifs de la négation. — La sécurité aussi est une négation. — L'état de santé physique et social. — G. de Molinari : *maintenir le milieu libre*. — Herbert Spencer : *La loi d'égale liberté*. 82
- CHAPITRE III. — *L'individualisme est objectif et laïque*. — Individu irréductible. — Spinoza : « Nul ne peut céder le droit de penser. » — L'individualisme est laïque. — Les entités. — *Plus mes conceptions s'écartent de mon individu plus elles deviennent vagues* 86
- CHAPITRE IV. — *L'homme et la chose*. — I. Services personnels. — Engagements réels. — Association commerciale : les intérêts et les personnes. — Code civil : Le contrat. — Caractère réel. — La contrainte par corps. —

- Engagements limités. — II. L'impôt personnel et l'impôt réel. — L'Assemblée nationale et la contribution foncière. — MM. H. Passy et Menier. — *L'impôt doit être prélevé sur la chose, jamais sur la personne.* 88
- CHAPITRE V. — *L'individualisme et l'impôt.* — *L'impôt ne doit pas être un instrument de spoliation.* — La proportionnalité et la progression. — L'impôt et la propriété individuelle. 91
- CHAPITRE VI. — *L'utilité du capital privé.* — Emploi obligatoire du capital — autrement pas de profit. — *La rémunération du capital est le critérium de l'utilité de son emploi.* — Les gains du capital privé font la fortune de la nation. — Besoin de liberté et de sécurité. — Les dépenses publiques n'ont pas le critérium du gain. — Pas de préoccupation de savoir si la « dépense payera ». — Conséquences. 92
- CHAPITRE VII. — *Les gaspillages des gouvernements et l'économie des individus.* — Les gouvernements gaspillent. — Les individus leur fournissent des ressources. — *Un impôt n'enrichit jamais une nation.* — L'individualisme est économe. — Sécurité nationale. — *Tout se paye. Rien n'est gratuit.* 95
- CHAPITRE VIII. — *La liberté du travail et du commerce.* — Propriété personnelle. — Impôt privé. — Impôt féodal. 97
- CHAPITRE IX. — *Nécessité pour le gouvernement de réduire son action au minimum.* — Les corps indépendants de l'Etat. — *L'intérêt de la partie devient supérieure au tout.* — Tyrannie de 1793. — Les syndicats de fonctionnaires. — Les administrations. — *Les dirigés devenant les dirigeants.* — Rôle de contrôle de l'Etat. — Utilité de la décentralisation. — Nécessité de garanties. 98
- CHAPITRE X. — *La concurrence économique et politique.* — I. Le ressort moral. — L'Impératif catégorique de Kant. — Définition de la morale par d'Holbach. — La sanction de la morale. — Dans un régime de liberté économique, *l'altruisme est obligatoire.* — L'altruisme dans le contrat de travail. — La morale professionnelle. — Vertus spéciales à la civilisation individualiste. — Régime protectionniste et socialiste. — *La Concurrence politique remplace la concurrence économique.* — « La politique des dépouilles. » — Privilège et spoliation. — L'illusion de l'Etat. 100